À l’attention de M. le Directeur Général de PUMA France

Objet : sponsoring de l’Association Israélienne de Football

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous devez le savoir, la colonisation israélienne de la Palestine est illégale selon le droit international : la quatrième Convention de Genève interdit à toute puissance occupante de déplacer sa population en territoire occupé. Cette colonisation, qui ne cesse de progresser, a un effet dévastateur sur la vie quotidienne des Palestiniens et elle constitue un obstacle majeur à la paix avec les Israéliens.

Or, il se trouve que l’entreprise PUMA sponsorise l’Association Israélienne de Football (IFA) à laquelle sont affiliés au moins 5 clubs de colonies israéliennes en Cisjordanie, territoire palestinien occupé. L’IFA, en affiliant des clubs de colonies israéliennes, se rend complice de la colonisation israélienne.

Il est donc inacceptable que PUMA continue à sponsoriser l’IFA et je vous prie de faire remonter à votre direction générale ma demande que PUMA mette fin à son contrat de sponsoring avec l’IFA.

Avec mes respectueuses salutations,